

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 4 DECEMBRE 2019 -

DELIBERATION

Numéro 19 - 03 - 012

Délibération n° 1 : L'avis sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 novembre 2019 s'est réuni le 4 décembre 2019 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (14 membres présents et 7 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELON – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Pascale OFFREY (pouvoir donné à Michel ROBIN) – Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE).

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Fabienne PERRIN) – Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Colette FERRAND) – Luc FRANCOIS (pouvoir donné à Claude GIRAUD) – Olivier GAULIN (pouvoir donné à Claude LIOGIER) – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Georges ZIEGLER).



Exposé du rapport effectué par le Président,

Le schéma départemental d'analyse et de couverture du risque (SDACR) est prescrit à l'article L. 1424-7 du Code général des collectivités territoriales. Il s'agit donc d'un document réglementaire qui dresse d'abord l'inventaire des risques de sécurité civile dans le département, puis qui fixe des objectifs de couverture en termes d'orientations. Il justifie ainsi l'organisation territoriale du SDIS, guide l'élaboration du règlement opérationnel et conduit à la réalisation des plans d'équipement et de formation.

Les études menées dans le cadre de l'élaboration du présent document montrent que les risques recensés sur le département (risques courants – risques complexes) sont actuellement bien couverts, grâce à l'organisation générale du SDIS et de son corps départemental. **Les enjeux du SDACR consistent donc principalement à préserver ce niveau de couverture et à optimiser certains domaines.**

La préservation du niveau de couverture opérationnelle actuel suppose principalement :

- ✓ Le maintien du maillage territorial actuel, avec les 72 centres d'incendie et de secours,
- ✓ Le maintien des effectifs permanents (sapeurs-pompiers professionnels, personnels administratifs et techniques) et le renforcement du volontariat (les sapeurs-pompiers volontaires représentant 80% des effectifs opérationnels),
- ✓ La poursuite des investissements immobiliers permettant notamment de rendre attractif l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et de faire bénéficier les personnels professionnels de bonnes conditions de travail,
- ✓ L'affectation dans chaque centre d'au minimum une ambulance, d'au moins un véhicule de lutte contre l'incendie et d'au moins un véhicule léger de transport de personnel,
- ✓ Le maintien des équipes spécialisées face aux interventions particulières.

Les axes d'amélioration pourraient être les suivants :

1 : Dans le domaine du secours d'urgence aux personnes : adaptation au surcroît d'activité et à certaines sollicitations spécifiques ; renfort et optimisation du secours médical.

1^{er} constat : Le nombre de sapeurs-pompiers présents dans les ambulances est différent en fonction des centres. Il est de 3 en zones hyper-urbaines et de 4 dans le reste du département. Aucune distinction n'est donc faite en fonction de l'intervention. Cette organisation sollicite donc fortement les sapeurs-pompiers volontaires, sans qu'une présence à 4 soit toujours justifiée.

Les propositions :

- ✓ Aussi, est-il proposé réduire les équipages de 4 à 3 dans les centres d'incendie et de secours volontaires lors de certaines interventions (carences ambulancières, relevages, blessés légers...)
- ✓ De plus, l'engagement de sapeurs-pompiers ayant uniquement la spécialité de secouriste pourrait être développé.

2ème constat : Au moment de l'étude, 14 centres d'incendie et de secours ne disposent pas d'une ressource en infirmier sapeur-pompier volontaire.

Par ailleurs, le soutien sanitaire est assuré par 106 infirmiers sapeur-pompier volontaire et 7 gardes postées sont organisées en journée sur le département : 6 véhicules de secours médicalisés (4 armés selon les disponibilités des infirmiers, 2 en permanence) et 1 officier de santé affecté au CODIS.

Enfin, aucune astreinte des infirmiers volontaires à domicile n'est organisée, en particulier dans les zones éloignées des SMUR (à plus de 30 minutes), dites zones « blanches ».

Les propositions :

Pour répondre à ces constats, plusieurs propositions sont avancées :

- ✓ Prévoir l'engagement d'1 infirmier volontaire dans tous les centres d'incendie et de secours, et augmenter leur nombre dans les 7 centres situés en zones blanches.
- ✓ Mise en place d'une nouvelle garde postée permanente d'infirmiers à Roanne.
- ✓ Organisation d'astreintes dans les zones blanches.

3ème constat : Tous les CIS disposent d'au moins une ambulance et leur nombre total s'établit à 95. Les véhicules neufs sont mis en service dans les centres à forte activité opérationnelle, puis affectés par cascade dans les centres à plus faible activité opérationnelle.

Le transport des victimes obèses nécessite des moyens spécialisés. Actuellement, aucune ambulance n'est adaptée à cette problématique.

Les propositions :

- ✓ Augmenter le parc automobile d'une ambulance et remplacer un véhicule existant par un véhicule adapté au transport des personnes obèses.

2 : Dans le domaine du secours routier : ajuster la couverture en engins de désincarcération et maintenir une formation de haut niveau pour les référents départementaux.

Le constat :

A ce jour, 25 centres d'incendie et de secours détiennent la spécialité « désincarcération ». Leur répartition géographique entraîne toutefois des doublons de couverture. De plus, le nombre limité d'interventions et la spécificité des techniques imposent une formation très spécialisée (sécurité et qualité opérationnelle)

Les propositions :

- ✓ Diminution du nombre de CIS détenant la spécialité en fonction de leur positionnement géographique (4 CIS concernés)
- ✓ Diminution du nombre d'agents spécialisés (200 agents environ), ce qui permettra de supprimer chaque d'année un stage, et de libérer des ressources humaines.
- ✓ Remplacement de 4 groupes désincarcération par des lots d'approches.

3 : Dans le domaine de la couverture du risque incendie « feux de structures » : Ajuster le format des engins incendie dans les CIS réalisant moins de 15 interventions incendie par an et compléter et adapter la formation du personnel aux nouveaux risques.

Le constat :

Chaque centre d'incendie et de secours est doté d'un engin incendie.

Les propositions :

⇒ Les CIS à faible activité incendie pourraient être dotés de véhicules incendie à gabarit réduit.

Type de véhicule	Nombre actuel	Proposition d'évolution
Fourgon Pompe Tonne (FPT)	4	Idem
Fourgon Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR)	22	Idem
Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL)	3	Idem
Camion-Citerne Rural (CCR)	54	- 35 (19)
Camion-Citerne Rural Léger (CCRL)	0	+ 35 (35)
Véhicule de première intervention (VPI)	0	0
Nombre total de véhicules	83	Idem

4 : Dans le domaine de la couverture du risque incendie « feux de végétations » : Maintenir le risque incendie « Feux de végétation » comme un risque courant et continuer à former tous les équipiers à cette spécialité ; redimensionner et optimiser le parc véhicules spécifiques feux de forêts.

Le constat :

Le feu de forêt est classé à risque courant, donc, à ce titre, l'ensemble des sapeurs-pompiers du département est formé à minima équipier feu de forêt (FDF 1). De plus, le nombre de personnes dans chaque strate est suffisant pour couvrir le risque « feux de végétation » dans le département.

Les propositions :

⇒ Les camions citerne feux de forêts spéciaux (CCFS) seraient remplacés à terme par des camions citerne feux de forêts moyens (CCFM).

⇒ Le nombre de citerne feux de forêts moyens (CCFM) serait réduit de 4.

⇒ Des véhicules légers hors route (VLHR) de type 3 seraient remplacés par des VLHR de type 1.

⇒ 1 véhicule léger hors route (VLHR) de type 3 serait supprimé.

Type de véhicule	Nombre actuel	Proposition d'évolution
Camion-Citerne Feux de forêts Moyen (CCFM)	37	+ 9 (46)
Camion-Citerne Feux de forêts Spéciaux (CCFS)	13	- 13 (0)
Véhicule Léger Hors Route (VLHR type 1 petit gabarit)	50	+ 7 (57)
Véhicule Léger Hors Route (VLHR type 3 grand gabarit)	25	- 8 (17)
Berce pélicandrome	0	+ 1 (1)
Nombre total de véhicules	125	- 4 (121)

5 : Dans le domaine de la couverture du risque incendie « appui en eau, feu industriel, transport de matières dangereuses » : Renforcer la capacité opérationnelle en eau ; améliorer la réponse opérationnelle face aux risques spécifiques - transports de matières dangereuses (TMD) et sites industriels.

Les propositions :

⇒ La polyvalence des engins serait accrue (feu industriel, feu de végétation et transport de matière dangereuse)

⇒ Le renfort zonal serait anticipé.

Type de véhicule	Nombre actuel	Proposition d'évolution
Camion-Citerne Grande Capacité (CCGC)	4	<i>Idem</i>
Camion-Citerne Incendie Mousse (CCIM)	0	+ 3 (3)
Camion Dévidoir Hors Route léger (CDHRI)	5	- 2 (3)
Camion Dévidoir Hors Route (CDHR)	0	+ 2 (2)
Fourgon Mousse Grande Puissance (FMOGP)	0	<i>Idem</i>
Nombre total de véhicules	9	+ 3 (12)

6 : Dans le domaine de la couverture des risques courants et complexes à partir des « spécialités opérationnelles » : Optimiser une réponse opérationnelle qui se distingue par la spécificité des moyens engagés ; Définir et dimensionner les ressources humaines et matérielles des équipes spécialisées.

6 – 1 : La reconnaissance complexe sur feux de structure (exploration longue distance) :

Les propositions :

⇒ La sécurité du personnel en matière d'autonomie en air respirable serait augmentée (exemple : remplacement de 90 bouteilles de 6 litres par des bouteilles de 9 litres. Les secteurs urbains seraient concernés)

⇒ Le renfort zonal serait renforcé.

6 – 2 : Le sauvetage aquatique:

Les propositions :

Les moyens actuels		Orientation : Répondre aux préconisations zonales
Ressources humaines	103 agents	Formations supplémentaires
Matériel	2 Véhicules de Secours Aquatiques (VSA) 12 Bateaux Légers de Sauvetage (BLS) 4 Bateaux Moyens de Secours (BMS) 1 Bateau Polyvalent de Secours (BPS)	Acquisition de matériels complémentaires (bouées de sauvetage, waders...) Acquisition d'une embarcation supplémentaire (sécurité bateau de croisière St Victor)

6 – 3 : Les risques chimiques (RCH) / risques radiologiques (RAD) :

Les propositions :

Les moyens actuels		Orientation : Répondre aux préconisations zonales (RAD)
Ressources humaines	127 agents	Formations supplémentaires
Matériel	2 Fourgons Nucléaire Radiologique Bactériologique Chimique (FNRBC)	Acquisition de matériels complémentaires

6 – 4 : Le sauvetage déblaiement (SD) :

Les propositions :

Les moyens actuels		Orientations : Réponse aux préconisations zonales Renouvellement des matériels spécifiques Polyvalence désincarcération lourde
Ressources humaines	89 agents	Formations agents SDE 2 et SDE 1
Matériel	1 Cellule de Sauvetage Déblaiement (CeSD) 1 Cellule Manœuvre de Force (CeMAF) 1 Cellule Appui (CeAMAF)	+ 1 Fourgon Sauvetage Déblaiement sur le nord du département Compléter les matériels de secours routiers lourds Acquisition de certains matériels liés à la sécurité ou aux évolutions techniques.

6 – 5 : Les équipes animalières :

Les propositions :

Les moyens actuels		Orientations : Améliorer la couverture opérationnelle Valoriser la participation des SPV à cette spécialité
Ressources humaines	69 agents	69 agents
Matériel	2 Véhicules d'Intervention Animalière (VIA)	Achat d'un Véhicule d'Intervention Animalière (+ 1 VIA)

6 – 6 : Les systèmes d'information et de communication (SIC) :

Les propositions :

Les moyens actuels		Orientations : Anticiper les évolutions du système de gestion opérationnelle et du réseau radio du futur
Commandant des Systèmes d'Information et de Communication (COMSIC)	1	1

Officier des Systèmes d'Information et de Communication (OFFSIC)	1	6 (+ 5 nouveaux agents à former)
---	---	----------------------------------

7 : Dans le domaine de l'amélioration de la couverture opérationnelle.

Le constat :

Dans les prochaines années, le bassin de Feurs va fortement se développer en termes de population et d'activité économique entraînant un accroissement d'activité opérationnelle (source SCoT)

Les propositions :

	Situation actuelle	Orientation
Réponse opérationnelle	1 545 départs d'engins annuels Pas de garde postée Renfort régulier sur les autres CIS du secteur. La couverture opérationnelle en journée présente une vulnérabilité	Garde postée en journée
Ressources humaines	Le centre est composé exclusivement de SPV. 50% des interventions sont assurées par seulement 10 SPV	Ressources sapeurs-pompiers professionnels en complément des gardes postées de sapeurs-pompiers volontaires

8 : Dans le domaine de l'engagement citoyen.

Le constat :

Un citoyen formé ou sensibilisé aux gestes de secourisme ou aux comportements face aux risques devient un acteur de protection civile et un collaborateur du SDIS. Cette situation favorise le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires et limite les actes d'incivilités lors de nos missions.

Les propositions :

Situation actuelle.		Orientation : Renforcer l'ensemble des dispositifs, y associer des ressources (SPV et potentiellement SPP) dans le cadre d'un accompagnement de fin de carrière ou de difficultés opérationnelles
Jeunes sapeurs-pompiers	250 JSP. 40 JSP deviennent SPV chaque année. Encadrement par des bénévoles en nombre parfois limité (vulnérabilité)	Disposer d'une section par compagnie. Reconnaître et valoriser les animateurs

Volontaires en Service Civique	20 VSC pour 10 mois de contrat. Les VSC participent à la formation secourisme grand public	Poursuivre le dispositif. Garantir le statut de tuteur (valorisation, reconnaissance)
Cadets de la sécurité civile	60 cadets répartis dans 7 classes de 3 ^{ème} . Mobilise des ressources SP	Se limiter à une classe par compagnie
Formation PSC 1 collégiens	Convention avec l'éducation nationale	Poursuite du dispositif en complément des moyens de l'éducation nationale
Formation secourisme grand public	« Samedis qui sauvent »	Continuer à former le grand public aux gestes qui sauvent
Formation aux comportements qui sauvent	Volonté de proposer cette formation Entre pleinement dans le champ de compétence des agents	Mettre en place des formations « Informations Préventives aux Comportements qui Sauvent » (IPCS). Consacrer des ressources
Déclenchement à distance de sauveteur	Le SDIS s'est engagé via l'application « Permis de Sauver »	Observer les premiers résultats et inciter les citoyens à s'inscrire

9 : Dans le domaine de la gestion de crise de sécurité civile.

Les propositions :

Principe : Faire face à l'émergence ou à la résurgence de nouveaux risques (grippe H1N1, attentats terroristes, mouvements sociaux ...) et s'adapter	Orientation : Développer les compétences de l'établissement en matière de gestion de crise de sécurité civile
	Renforcer la compétence du SDIS face aux risques et menaces émergentes
	Développer l'expertise des cadres pour la gestion de crise et l'exporter (formation des élus)
	S'appuyer sur les capacités opérationnelles des autres partenaires (AASC / DDPP / SAMU / ARS...) et prendre en compte leurs documents de planification
	Décliner les dispositions des plans ORSEC dans nos procédures internes
	Renforcer et institutionnaliser le réseau interservices
	Mettre à disposition une structure interservices (PCO) et assurer la formation des différents acteurs

10 : Dans le domaine du partage et du retour d'expérience.

Le constat :

A la suite d'une intervention ou d'un exercice, le retour d'expérience permet de proposer, après analyse, des améliorations sur l'organisation, les techniques opérationnelles ou les matériels employés

Le partage d'expérience permet de capitaliser sur le vécu des hommes et de la structure pour en renforcer la culture et en valoriser le travail.

Les propositions :

		Orientation : Rendre la structure apprenante et agile
Evènements opérationnels majeurs	La réalisation des RETEX fait l'objet d'une procédure nécessitant la validation en comité de direction	Faire évoluer la procédure et assurer une large diffusion. Modifier en conséquence nos documents structurants sur de nouvelles dispositions
Opérations ayant entraîné une réponse spécifique, situations péri opérationnelles ou liées à un domaine fonctionnel	Le partage d'expérience provient essentiellement de diffusion de documents nationaux (PNRS)	Développer une culture interne de la remontée des informations. Structurer le SDIS afin de disposer de la capacité à susciter les partages d'expérience dans toutes ses activités y compris en dehors des incidents ou accidents.

Synthèse.

Les propositions émises dans le cadre du projet de SDACR permettent de retenir les orientations suivantes :

- 📁 Optimisation de la ressource.
- 📁 Ajustement et polyvalence des véhicules spécifiques.
- 📁 Inscription dans une politique zonale.
- 📁 Anticipation des évolutions sociétales.
- 📁 Sécurité et qualité opérationnelle.
- 📁 Maîtrise du budget.
- 📁 Aménagement du territoire.

⇒ donner un avis sur le projet de schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

◆ ◆

Le conseil d'administration prend la décision suivante :

Le conseil d'administration du SDIS de la Loire émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'analyse et de couverture des risques tel que présenté ci-avant.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	21 (dont 7 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

de la Loire



Georges ZIEGLER